



Caier B2 et agent de sécurité

Par GM74210

Bonjour, je souhaiterai suivre une formation d'agent de sécurité mais mon casier B2 mentionne des infractions routièrès(conduite sans permis en 2008 et défaut d'assurance en 2016).Ces mentions sont-elles rédhibitoires pour mon futur métier? Cordialement.

Par isernon

bonjour,

rédhibitoires, je ne sais pas, mais ce ne sont pas des éléments favorables pour exercer votre futur métier.

salutations